

# Conduite en sécurité des transpalettes électriques à conducteur accompagnant



7h



Formation en présentiel



Préalable à la délivrance  
d'une autorisation de  
conduite – R366

Prix sur  
**demande**



## Prérequis

Aucun.



## Le public

Toute personne souhaitant conduire un chariot de manutention électrique à conducteur accompagnant correspondant à une des catégories de la recommandation R366.

Être âgé(e) de plus de 18 ans, (ou moins selon décision de l'Inspection du Travail sous conditions réglementaires).



**Accessibilité  
aux personnes  
handicapées**

## À propos de la formation



### Objectifs

Réaliser les opérations de chargement de véhicules, de stockage et déstockage, de transfert de charges en utilisant des transpalettes électriques en appliquant les consignes de sécurité en vigueur en entreprise.

Assurer la maintenance de premier niveau du matériel et des équipements utilisés.

Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.



### Avertissement

L'employeur ne pourra délivrer l'autorisation de conduite qu'après s'être assuré de l'aptitude médicale de son salarié et après l'avoir informé des risques liés au lieu et des instructions à respecter sur le site d'utilisation.



### Modalités et délais d'accès

Pour toute demande d'inscription, merci de nous envoyer un mail.

Délais : 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.



### Moyens humains

Formateur Logistique ayant exercé une activité professionnelle de manutention avec des transpalettes électriques à conducteur accompagnant.



## Méthode et moyens pédagogiques

Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, démonstratives notamment pour la partie pratique et actives avec des ateliers de travail et des études de cas.

Utilisation de chariots automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant représentatif(s) de la (ou des) catégorie(s) choisies.

Installations, surfaces et matériels conformes à la R366.

Équipement de protection individuelle : chaussures de sécurité ou coques, gants de manutention, gilet haute visibilité.



## Sanction visée

Attestation de fin de formation.



## Modalités de suivi et d'évaluation des acquis

L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.

Modalités d'évaluation :

- QCM d'évaluation théorique
- Évaluation pratique de manipulation d'un chariot de manutention électrique à conducteur accompagnant

Une évaluation de la satisfaction des stagiaires est réalisée en fin de formation.



## Effectifs

Maximum 8 stagiaires



## Programme

Théorie :

Statistiques et réglementation :

- Les statistiques des accidents du travail
- Les dispositions réglementaires
- Les droits, obligations et responsabilités

Prévention des risques :

- Les partenaires de la prévention et leur rôle
- Les différents acteurs de l'entreprise et leurs obligations
- Que faire en cas d'accident ?
- Les processus menant à l'AT et à la MP
- Les risques et sanctions liés à la prise de substances

Conduite en sécurité :

- Les risques liés à l'utilisation des transpalettes
- Les différents types de transpalettes électriques
- La description, la technologie et les équipements des transpalettes
- La prise de poste et la fin de poste
- La stabilité des transpalettes
- Les règles d'utilisation des transpalettes
- Les vérifications
- Les équipements de protection individuelle
- La signalisation

Pratique :

Réaliser en sécurité des opérations de manutention prescrites :

- Vérifier l'adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée
- Vérifier à partir de la plaque de charge, que le chariot à disposition est adapté aux caractéristiques de la charge et aux conditions prévues de la manutention
- Assurer les opérations et vérifications de prise et fin de poste
- Circuler en sécurité avec un chariot : à vide, en charge, en marche avant ou arrière, en virage y compris avec une charge obstruant la visibilité et sur un plan incliné si nécessaire
- Arrêter le chariot en sécurité
- Effectuer les opérations de maintenance de son ressort
- Rendre compte à sa hiérarchie des anomalies et difficultés rencontrées
- Prendre et déposer une charge au sol
- Effectuer une mise en stock et un déstockage
- Assurer, à partir d'un quai, le chargement et le déchargement d'un camion ou d'une remorque par l'arrière
- Effectuer la prise, la dépose et le transport d'une charge longue et/ou volumineuse